



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement*

Service Eau et Biodiversité

*Département Coordination Régionale des Politiques de l'Eau et de la
Biodiversité*

Unité Politique de la Biodiversité

Nos réf :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Anne HERVOUET
anne.hervouet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 36 17 43 14 – Fax : 02 36 17 41 03

Orléans, le

Note

aux animateurs Natura 2000 de la région Centre

aux chargés de missions des DDT chargés de la
mise en œuvre des contrats

Objet : Méthodologie régionale d'aide à la réalisation des diagnostics et des suivis des mesures contractuelles en site Natura 2000

PJ : document d'orientations régionales d'aide à la réalisation des diagnostics
tableau des priorités régionales espèces/habitats Natura 2000

Contexte

Le dispositif Natura 2000 est notamment mis en œuvre par le biais de mesures contractuelles (contrats ou MAE) de restauration, entretien ou gestion des milieux naturels.

Ces actions font, pour la plupart d'entre elles, l'objet d'un diagnostic avant réalisation et d'un suivi qui représente une part importante du travail de l'animateur. Aussi, pour répondre à une attente partagée entre services de l'État et animateurs de la région Centre, une réflexion a-t-elle été lancée au niveau régional permettant aujourd'hui la parution de grandes orientations méthodologiques pour la réalisation des diagnostics et des suivis des contrats Natura 2000.

Ces orientations, qui pourront faire l'objet d'ajustements au fur et à mesure des retours d'expérience, devraient faciliter le travail des animateurs (pour mieux estimer la pertinence d'un contrat et la quantité de travail à fournir pour son suivi). Une harmonisation des méthodes permettra également à terme des analyses régionales et des comparaisons entre les différents projets.

Travail à faire et à venir

Il est demandé aux animateurs, lors du travail de réflexion à l'amont de la signature d'un contrat Natura 2000, de suivre les orientations régionales. Chacun peut également faire remonter à la DDT et à la DREAL les difficultés d'application de ces orientations de façon à régulièrement améliorer la méthode de diagnostic initial ou de suivi.

Ce premier document sera complété par d'autres orientations régionales cadrant notamment, selon les besoins exprimés et la qualité des documents cadres nationaux :

- les choix à faire sur les contrats portant sur des opérations inférieures à cinq années ;

- les diagnostics à réaliser sur les parcelles voire les exploitations entrant dans les futures MAEC localisées ou système ;

- une méthode de sélection de parcelles (notamment des prairies) lorsque l'importance de la surface contractualisée rend nécessaire un échantillonnage des parcelles à diagnostiquer ou à suivre.

Ces documents d'aide à la réflexion devront être disponibles avant la fin de l'année 2014, de manière à avoir acquis des éléments solides pour le démarrage des actions relevant du nouveau programme régional FEADER 2015-2020.

La Chef du service eau et biodiversité



Sandrine Reverchon-Salle

Copie à : services environnement des DDT
DRAAF (SREFAR – Sylvie Gomez)